







# **FORMATION 2025 – Invitation**

ACTION DE FORMATION CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Madame, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, membres du conseil municipal,

Le nombre d'incendies en forêt augmente depuis ces dernières années, et ils ne se limitent plus aux départements du sud de la France. Pour assurer la sécurité des habitants, les élus sont des acteurs importants de la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI). Ils peuvent agir sur la prévention des risques incendies sur leur territoire, informer et sensibiliser la population ou encore mettre en place des politiques locales efficaces.

Ainsi, dans le cas où un incendie se déclenche, il est primordial d'avoir bâti un système de communication efficace dans sa commune, dans le but de réagir rapidement et de se coordonner avec les services de secours.

Nous avons le plaisir de vous convier à la formation suivante :

# Le risque incendie en forêt

Vendredi 24 octobre 2025 – 9h00 à 16h00 Jeugny

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, à nos sincères salutations.

#### Vanina PAOLI-GAGIN

Présidente de l'Association des Communes Forestières Aube

Clotilde BAYLE

Directrice de l'Agence ONF Aube-Marne

### OBJECTIF OPÉRATIONNEL de la formation

Les élus participants seront capables de mettre en place un plan d'actions en cas de risque ou d'incendie, tout en collaborant avec les services de secours

Tarif de la formation : Cette formation est entièrement financée\*. Aucun reste à charge les participants.

Évaluation de la formation : Une fiche d'évaluation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation.

Moyens pédagogiques : diaporama et animation suscitant les questions et les débats, échanges.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap : contacteznous pour toute information complémentaire.

Règlement intérieur : sur demande.

**Prérequis:** Formation réservée aux élus et aux personnels des collectivités.





<sup>\*</sup> Cette action de formation est réalisée avec le concours financier de la Région Grand Est, de l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières ainsi que sur les fonds de l'Union régionale des communes forestières et des associations départementales du Grand Est.



# Le risque incendie en forêt

Vendredi 24 octobre 2025 – 9h00-16h00 – Jeugny

#### INTERVENANTS

### Au cours de la formation



Vanina PAOLI-GAGIN, Présidente Communes forestières Aube



Rebecca DIJOUX, Chargée de mission Communes forestières Grand Est



Clotilde BAYLE, Directrice de l'Agence ONF Aube-Marne



Martin LEMAIRE, Responsable DFCI



Intervention du SDIS Aube

#### **PROGRAMME**

### De l'après-midi

9h00 – 9h15	Accueil des participants et discours d'ouverture de la session		
9h15 – 12h30	Contexte du risque incendie La Défenses des Forêts Contre les Incendies Prévenir le risque incendie Agir et défendre Post-incendie		
12h30 – 14h00	Restaurant		
14h00 – 15h30	Sortie terrain		
15h30-16h00	Questionnaire et clôture de la formation		

#### **INSCRIPTION**

### Retournez le bulletin d'inscription :

Par mail: rebecca.dijoux@communesforestieres.org

Nar téléphone : 07 64 03 54 35

□ Par courrier:

#### Communes forestières

Maison régionale de la Forêt et de Bois, Complexe agricole du Mont Bernard 51 000 Châlons-en-Champagne

Merci de vous inscrire au plus tard **7 jours avant la formation.** Les inscriptions ultérieures seront gérées au cas par cas. Nous nous réservons le droit en cas de forte affluence de prioriser les places pour nos adhérents.

Nous vous rappelons que nos formations sont réservées aux élus et aux personnels des collectivités.

#### **BULLETIN D'INSCRIPTION**

#### LE RISQUE INCENDIE EN FORÊT

24 octobre 2025 - 9h00 - 16h00 à Jeugny

		_	
Représentée par :			Cachet de la commune et signature du Maire
•	muniquer l'adresse exacte uer ci-dessous une adresse		et les dernières informations, merci de n numéro de téléphone)
Contact (mail + téléphone) :			
Participation au repas :	OUI* NON		
*Pour le repas Règlement d'u	un montant de 22€		

formation par mandat administratif

Tout repas annulé dans les 48h avant (jours ouvrés) la formation est dû.

par chèque à l'ordre des Communes forestières de l'Aube, à fournir avec cette inscription ou le jour de la